Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212202949-20251128-2025_11_07-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du **28 novembre 2025**
20 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Katy COSQUER, Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER, Laurence GUEGAN, Kévin LE COËNT, Claudine CAUMONT

ABSENTS EXCUSES : Catherine LE PROVOST

Secrétaire de séance : Katy COSQUER

Date de la convocation : 20 novembre 2025 **Date de la convocation** : 20 novembre 2025

2025-11-07 : Décision modificative N°4

Monsieur le Maire expose que le chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés – n'a pas été suffisamment approvisionné compte-tenu notamment de l'augmentation des cotisations.

Il propose donc les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES		FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 : Charges de personnel **c/ 6411 :** Personnel titulaire	+ 5 000,00			**011 : Charges à caractère général** **c/615231 :** Voiries	- 10 000,00	
012 : Charges de personnel **c/ 6450 :** Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 5 000,00					
TOTAUX	**+ 10 000.00**				**- 10 000.00**	

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE les écritures budgétaires modificatives ci-dessus**

Ainsi fait été délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gildas GUYADER